

**PROCÉDURE D'INSCRIPTION POUR LES JOUEURS D'AHMPN QUI  
DÉSIRENT TENTER LEUR CHANCE AUPRÈS D'UNE ÉQUIPE DES VOISINS  
DE PAPINEAU AHMLG – SAISON 2018-2019**

1. Envoyer un courriel à la registraire AHMPN à l'adresse suivante [secrtaire-ahmpn@outlook.com](mailto:secrtaire-ahmpn@outlook.com) en ajoutant en copie-conforme (CC) la registraire de l'AHMLG [registraire@ahmlg.ca](mailto:registraire@ahmlg.ca);
2. Dans le courriel, vous devez faire la demande d'un transfert/partage d'un an pour votre enfant. Vous devez inclure le nom et la date de naissance de votre enfant;
3. La registraire AHMLG fera la demande dans le registre de Hockey Canada (HCR) afin que la registraire de l'AHMPN accepte le transfert/partage d'un an;
4. Une fois que le transfert/partage aura été accepté par la registraire de l'AHMPN, vous pourrez alors inscrire votre enfant en ligne en suivant la procédure de l'AHMLG qui se retrouve sur le site WEB de l'AHMLG.
5. Après le 30 juin 2018, les frais d'inscription sont majorés.
6. Afin d'obtenir le rabais plusieurs enfants, vous devez tous les inscrire en même temps.

Il est aussi important de se rappeler qu'en cas de problème, vous devez nous contacter avant le 30 juin 2018, soit par courriel au registraire ([registraire@ahmlg.ca](mailto:registraire@ahmlg.ca)). **À partir du 1er juillet, le tarif majoré sera en vigueur.**



**PROCÉDURE D'INSCRIPTION POUR LES JOUEURS D'AHMPN QUI  
DÉSIRENT TENTER LEUR CHANCE AUPRÈS D'UNE ÉQUIPE DES VOISINS  
DE PAPINEAU AHMLG – SAISON 2018-2019**

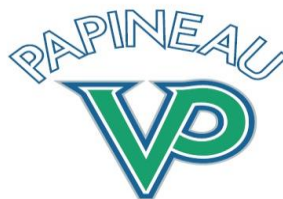
**Questions et réponses**

**Quels sont les frais d'inscription?**

<b>COÛT D'INSCRIPTION (ATOME À MIDGET)</b> <b><u>Du 15 mai au 30 juin 2018</u></b>	
1 <sup>er</sup> enfant	250\$
2 <sup>ième</sup> enfant	180\$
Chaque enfant additionnel	170\$

<b>COÛT D'INSCRIPTION (ATOME À MIDGET)</b> <b><u>Du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2018</u></b>	
1 <sup>er</sup> enfant	400\$
2 <sup>ième</sup> enfant	250\$
Chaque enfant additionnel	225\$

Après le 31 juillet, les inscriptions seront placées sur la liste d'attente. Si une place est disponible, le coût sera majoré à 450\$ par joueur.



**PROCÉDURE D'INSCRIPTION POUR LES JOUEURS D'AHMPN QUI  
DÉSIRENT TENTER LEUR CHANCE AUPRÈS D'UNE ÉQUIPE DES VOISINS  
DE PAPINEAU AHMLG – SAISON 2018-2019**

**Quand aurons-nous des nouvelles du début de saison?**

Veillez surveiller le site de l'AHMLG à <http://www.ahmlg.ca>, nous afficherons l'information. Aucun appel ou courriel ne sera envoyé.

**Est-ce que l'adresse de résidence du joueur/joueuse est vérifiée?**

Oui. Il est du devoir du parent de nous fournir l'adresse légale. Toute fausse déclaration amènera l'exclusion du joueur sans remboursement.

**Est-ce que l'inscription garantie une place de joueur pour la saison à venir?**

Oui, si les dates sont respectées.

**Est-ce possible d'obtenir un remboursement suite à mon inscription?**

Selon le moment de la saison, les frais pourraient être remboursés en tout ou en partie. La politique de remboursement se trouve sur le site de l'AHMLG, dans le Guide administratif.

**Je n'ai pas de carte de crédit, que faire?**

Vous pouvez vous présenter au bureau de poste et vous procurer une carte de crédit prépayée, tout le monde y a accès.



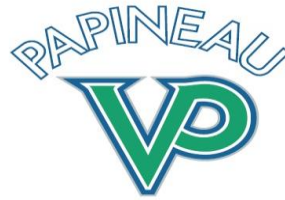
**PROCÉDURE D'INSCRIPTION POUR LES JOUEURS D'AHMPN QUI  
DÉSIRENT TENTER LEUR CHANCE AUPRÈS D'UNE ÉQUIPE DES VOISINS  
DE PAPINEAU AHMLG – SAISON 2018-2019**

**Si mon enfant se fait retrancher du pré-camp ou du  
camp des Voisins de Papineau de l'AHMLG,  
qu'arrivera-t-il?**

La registraire de l'AHMLG vous remboursera votre inscription en gardant un montant de 60\$ (frais de camp). La registraire de l'AHMPN fera la demande de transfert vers l'association mère dans le système HCR. La registraire de l'AHMLG approuvera le retour à l'association mère et, vous devrez par la suite contacter la registraire de l'AHMPN afin de continuer votre inscription pour la saison 2018-19.

**Si mon enfant demeure dans une équipe des Voisins de  
Papineau de l'AHMLG, qu'arrivera-t-il?**

Votre enfant appartiendra à l'AHMPN et sera partager à l'AHMLG pour la saison en cours. En juin 2019, Hockey Québec vous retournera automatiquement à votre association mère (AHMPN) dans le HCR.



**PROCÉDURE D'INSCRIPTION POUR LES JOUEURS D'AHMPN QUI  
DÉSIRENT TENTER LEUR CHANCE AUPRÈS D'UNE ÉQUIPE DES VOISINS  
DE PAPINEAU AHMLG – SAISON 2018-2019**

**AUTRES INFORMATIONS**

Prévoir des coûts supplémentaires de 600\$ maximum obligatoires pour la cotisation d'équipe. Ces renseignements vous seront communiqués par l'entraîneur-chef et/ou le gérant de l'équipe suite à la formation de

Afin de maximiser le temps des administrateurs pour organiser les équipes, les inscriptions devront être reçues avant le 31 juillet 2018; après cette date, nous serons dans l'impossibilité de garantir l'inscription.

**\*\*Ne pas oublier que pour obtenir le rabais plusieurs enfants, vous devez tous les inscrire en même temps.**